



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Première assemblée régulière du conseil d'administration du
lundi 25 janvier 2021

PROCÈS-VERBAL

Première assemblée régulière de l'année 2021 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 25 décembre 2021 à 19 h 00 par Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Présidente
M. Olivier Tardif-Paradis	Secrétaire
Mme Alexandra-Maude Grenier	Trésorière
M. Jean Beaulieu	Administrateur
Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
M. Louis Dumoulin	Administrateur
M. Aleksandre Lessard	Administrateur
Mme Claudia Nguyen	Administratrice
Mme Rose Savard-Paquet	Administratrice

Membre sans droit de vote

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	----------------------------------------------------

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Fabien Abitbol	Vice-président
Mme Alexandra Mauger	Administratrice

Membre sans droit de vote :

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Emmy Bois	Coordonnatrice de l'événement Printemps St-Jean-Baptiste
M. Alex Tremblay-Lamarche	Président
	Société historique de Québec
Mme Nadia Mohammed-Azizi	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
	Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, neuf citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 21-01-01 19 h 00 **Ouverture de l'assemblée**
- 21-01-02 19 h 02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 21-01-03 19 h 05 **Adoption et suivi du procès-verbal du 14 décembre 2020**
- 21-01-04 19 h 10 **Présentation du plan d'action de la SDC**
- 21-01-05 19 h 30 **Première période de questions et commentaires du public**
- 21-01-06 19 h 40 **Période du conseiller municipal – Jean Rousseau**
- 21-01-07 19 h 55 **Résolutions**
- Résolution: enfouissement gouttières
 - Résolution: représentation au *Comité vigilance activités portuaire*
 - Résolution: responsabilité du projet *Sécurité routière*
 - Résolution: projet pilote de piste cyclable
 - Résolution: responsabilité du mémoire mobilité active
 - Résolution: transfert de sommes vers l'enveloppe visibilité
 - Résolution: Date de l'AGA et présidence des élections
- 21-01-08 20 h 25 **Deuxième période de questions et commentaires du public**
- 21-01-09 20 h 35 **Fonctionnement, informations**
- Printemps SJB / École des arts / Colloque du Conseil de la culture sur le patrimoine religieux
- 21-01-10 20 h 45 **Trésorerie**
- État des finances
 - Paiement de la secrétaire de rédaction pour les PV de décembre 2020.
- 21-01-12 20 h 55 **Divers**
- 21-01-13 21 h 00 **Levée de l'assemblée**

21-01-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc constate le quorum et ouvre la réunion à 19h05.

21-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Olivier Paradis-Tardif fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adopté à l'unanimité.

21-01-03 Adoption et suivi du procès-verbal du 14 décembre 2020

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEKSANDRE LESSARD, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2020 avec la modification suivante :

L'administrateur M. Jean Beaulieu apparaît présent mais il y était absent.

Adopté à l'unanimité.

21-01-04 Présentation du plan d'action de la SDC

Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon présente le plan d'action 2021 de la SDC qui a été présenté en AGA en septembre 2020 aux commerçants. En raison de la pandémie, il était difficile de prévoir comment la situation allait évoluer, il est donc probable que le plan d'action subisse certaines modifications pour s'adapter au contexte particulier.

Le plan d'action rassemble 4 grandes orientations dont les deux dernières sont plus spécifiques aux commerçants. Elle nous présente donc les deux orientations les plus liées au mandat du Conseil de quartier.

La première orientation concerne la **revitalisation de l'artère**. Celle-ci se divise en 4 orientations plus spécifiques soit de rendre l'artère plus intuitive, sécuritaire, conviviale et attrayante. La SDC travaille en partenariat avec la Ville dans la plupart des projets qu'elle présente.

1) Rendre l'artère plus intuitive

Il s'agit d'implanter un « brand » identitaire. La refonte du logo a déjà eu lieu, on veut également refaire le site Web, travailler sur des mots-clés fort sur le quartier et un slogan. L'idée étant de trouver un concept artistique visuel identitaire comme par exemple les balançoires musicales de la place des arts à Montréal. Cela pourra prendre forme au niveau visuel, interactif, contemplatif ou encore déambulatoire. La SDC a fait beaucoup de recherches sur l'identité du quartier maintenant elle cherche à la conceptualiser, à la concrétiser.

2) Rendre l'artère plus sécuritaire

La SDC continue d'appuyer la démarche de réduire la vitesse à 30 km/hre.

Il s'agit d'explorer les possibilités d'implanter une piste cyclable est-ouest à même la rue St-Jean, ce qui impliquerait la fermeture de la voie Nord. La SDC travaille actuellement sur un projet pilote afin de voir si c'est réalisable car il y a un défi en raison des zones de débarcadères et de livraison, le passage du Métrobus, l'achalandage et la fluidité en général.

3) Rendre l'artère plus **conviviale**

Dans le même ordre d'idée qu'au point 1, la SDC réfléchit à un concept artistique qui inciterait les gens à rester dans le quartier et ne pas simplement y transiter (promotion-attraction-rétention).

4) Rendre l'artère plus **attrayante**

Cette orientation est très liée aux partenariats et à l'événementiel et donc, la poursuite (quand cela sera possible) de toutes les fêtes de quartier comme la fête de la musique, la fête arc-en-ciel, etc.

Également, la SDC travaille actuellement sur un projet de marché public sur le parvis de l'église qui aurait lieu tous les samedis à partir de juin. Les négociations avancent bien. On sonde aussi les commerçants de la rue afin de voir s'ils seraient intéressés à y participer

La deuxième grande orientation vise à **diminuer l'empreinte écologique du quartier par la mise en place d'un plan vert**. Ils travailleront à mettre en place ces stratégies avec divers partenaires comme le Fonds Écoleader au niveau provincial notamment. C'est une orientation ambitieuse qui demandera beaucoup de travail et d'influence.

Ce sont donc les deux orientations du plan qui touchent davantage la mission du conseil de quartier.

M. Jean Beaulieu commente qu'il a entendu dire que la Ville considère déjà réduire la vitesse des rues à 30 km/hre. Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon lui répond qu'en effet la Ville l'envisage mais seulement pour les rues résidentielles. La rue St-Jean n'est pas résidentielle, mais il y a tout de même une conscientisation à faire puisqu'il y a une école, des commerçants, des piétons, etc. La SDC a pris une résolution en ce sens pour la rue St-Jean en 2020, en cohérence aussi avec le volet cyclable qu'ils veulent développer sur la rue St-Jean.

M. Jean Beaulieu demande si le plan d'action considère l'augmentation des rues partagées ou des rues piétonnières. Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon précise que le document a été produit avant que le maire, M. Régis Labeaume annonce la possibilité de reconduire cet été les rues piétonnes. Elle clarifie aussi que le rôle de la SDC est distinct de celui de Conseil de quartier. La SDC représente spécifiquement les artères commerciales.

M. Louis Dumoulin rappelle que le conseil de quartier dans le passé avait demandé à la Ville que toutes les rues au Nord de la rue St-Jean aient une limite de 30 km/hre. Il rappelle également que c'est au conseil de quartier de voir au bon entretien des trottoirs et artères piétonnes pour qu'elles soient sécuritaires. Il propose de prendre une résolution dans ce sens-là.

M. Louis Dumoulin demande de prévoir un usage respectueux du cimetière St-Matthews car il y a toujours des corps enterrés à cet endroit.

M. Louis Dumoulin demande si les participants du marché auront accès à l'intérieur de l'église notamment pour l'eau ou les toilettes par exemple. Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon précise

qu'il y aura une personne en charge de coordonner cette initiative qui s'occupera de l'ensemble de ces détails en temps voulu. M. Louis Dumoulin demande si le marché prendra place également dans la cour de l'école et on lui répond que non, ce ne sera pas le cas.

M. Aleksandre Lessard demande si dans le volet environnemental l'utilisation de contenants et ustensiles compostables est considérée. Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon explique que la première étape sera de poser un diagnostic de ce que chacun des commerçants utilise. La SDC va recevoir l'appui de gens spécialisés dans le domaine afin de déterminer les actions pertinentes en fonction des priorités établies lors de ce diagnostic.

M. Louis Dumoulin demande ce qui est prévu pour le passage Olympia. Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon répond que l'initiative est reconduite puisque la Ville n'a pas donné d'indication contraire concernant les places éphémères.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc souligne que la participation de la SDC au conseil de quartier témoigne de leur volonté de collaborer. Le conseil de quartier est, lui aussi, prêt à travailler main dans la main avec la SDC pour faire avancer les dossiers présentés.

21-01-05 Première période de questions et commentaires du public

Aucune question.

21-01-06 Période du conseiller municipal

M. Jean Rousseau souhaite bonne année à tous et toutes. Malgré la période difficile en raison du confinement et du couvre-feu, il invite les citoyens à ne pas baisser les bras et à être solidaires avec nos commerçants. Il encourage l'achat local.

Il commence en répondant à différentes questions que le conseil de quartier lui a fait parvenir. La première, de M. Louis Dumoulin, concerne l'expropriation. Il a envoyé un document qui présente ce qu'est une expropriation du point de vue de l'exproprié, soit quelles sont les démarches à faire et ce que cela représente.

(Lien :

https://www.taq.gouv.qc.ca/documents/file/TAQ_Depliant_Expropriation_Fr_11x8,5_Web.pdf)

M. Rousseau fait lecture de la définition légale de l'expropriation : un pouvoir d'exception qui permet à des corps publics de s'approprier un immeuble (ou portion d'immeuble) pour des fins d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité. La loi provinciale et fédérale prévoit la possibilité d'exproprier. Les compagnies dites à utilité publique peuvent, quant à elles, réclamer des droits de passage, ce qui peut constituer une forme d'expropriation également.

Il reprend des exemples propres au quartier : l'îlot St-Vincent-de-Paul, la future station d'Youville du tramway et la Maison Pollack.

Dans le cas de l'îlot St-Vincent-de-Paul, où le patro a été détruit d'abord, en gardant la façade en assurant que le promoteur construirait un hôtel en la maintenant. Rien n'a été fait et la façade s'effritait, elle a donc dû être détruite également. Pendant ce temps, le propriétaire utilisait le terrain comme un stationnement illégal. Il y a eu des poursuites et des contestations. La Ville a donc finalement décidé d'exproprier le propriétaire, mais il n'y a pas eu de geste concret fait à cet effet. Pour une expropriation il faut déposer 70% de la valeur du bâtiment selon l'évaluation foncière.

La Maison Pollack est un bel exemple. En 2013, on a parlé d'expropriation. En 2017, on a dit qu'on voulait l'exproprié. En mars 2019, on a déposé un montant de l'ordre de 170K\$, mais ce montant ne correspondait pas aux 70% de la valeur foncière requis. Ce montant a été réajusté lors de la dernière séance du Conseil municipal, permettant à la Ville de procéder. Le bâtiment doit ensuite être inscrite sur une liste des propriétés faisant foi du transfert de propriété. Donc, il y a de nombreuses étapes légales qui doivent être respectées avant que l'expropriation soient effectives. Le maire semble ne pas donner suite à la décision prise au Conseil municipal puisque les étapes et les délais ne semblent pas respectées. Malgré qu'elle ait été votée, la mesure n'est pas mise en application.

Bien qu'on ne connaisse pas le tracé exact, le projet de tramway amènera également son lot d'expropriation. La Ville avait entrepris des démarches pour faire des achats de gré à gré sur certaines portions de territoire pour des stations ou encore des élargissements. Par exemple, sur le boulevard René-Lévesque, on ne sait pas si on aura 2 ou 3 voies de circulation, mais on sait que le projet aura un important impact sur la Canopée du secteur. On ne sait pas non plus qui sera propriétaire de ces lisières.

On connaît le périmètre de la future station d'Youville, soit la rue St-Joachin, le Boulevard Honoré-Mercier et la rue St-Jean. Il y aura donc des achats de commerces et expropriations s'il n'y a pas entente pour construire cette station. Le commerce a la possibilité de refuser s'il ne trouve pas la proposition acceptable. Un projet de loi est en cours pour que les municipalités qui ont des projets, tels que le tramway, puissent considérer simplement le montant de la taxe foncière au moment de l'achat, et non plus considérer la plus-value des investissements apportés au bâtiment par le propriétaire.

Ces 3 exemples vous donnent une bonne idée des différentes actions qui peuvent être entreprises en termes d'expropriation, mais c'est vraiment la volonté de la Ville qui détermine si oui ou non, il y aura une réelle appropriation.

Concernant les trottoirs glacés, bien que nous avons eu un hiver somme toute clément pour ce qui est de la quantité de neige, c'est un hiver particulier au point de vue de la température en alternant les périodes de gel et de fonte. Là où il n'y a pas de gouttière, l'eau tombe des toits sur le trottoir et à d'autres endroits, les gouttières coulent sur les trottoirs et les trottoirs se retrouvent glacés. La Ville est responsable de la sécurité des piétons sur les trottoirs et les équipes d'entretien de la Ville vont devoir intervenir. Il invite notamment à appeler le 311 pour aviser des endroits dangereux. La méthode préconisée est l'utilisation des abrasifs. Très rarement, sauf dans le cas des escaliers, ils utilisent des pics et des pelles pour enlever la glace.

Il a été demandé à la Ville s'il existe un inventaire des propriétés ayant des gouttières débouchant directement sur le trottoir afin de voir si on pourrait les enfouir ou dont les toits coulent sur le trottoir (qui n'ont pas de gouttières). La Ville a une réglementation qui oblige les propriétaires à éviter qu'il y ait de gros glaçons ou chute de neige. Les propriétaires sont responsables et sont passibles d'amendes assez salées après plusieurs avertissements. On tente de voir si la Ville fait de la sensibilisation dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, si les gens sont informés.

Concernant la résolution à ce sujet, M. Jean Rousseau veut appuyer le conseil s'il s'agit de demander des interventions systématiques à des endroits identifiés. Il mentionne même que d'appeler de façon régulière au 311 pour dénoncer tous les endroits qui sont glacés pourrait aider à faire pression s'ils ne sont pas entendus. Cependant, la Ville semble déjà au courant de la démarche, ce qui s'avère plutôt positif.

Concernant l'enfouissement des fils électriques, en 2018, une proposition devait être soumise par la responsable des aménagements à la Ville, mais cette rencontre n'a jamais eu lieu. M. Jean Rousseau avait promu à l'époque la création d'une commission des services électriques afin de permettre l'enfouissement des fils et ce qui obligerait les différentes entreprises à enlever leurs poteaux, ce qui n'a pas été fait dans le cas de la Fabrique. C'est un pouvoir que la Ville a.

La commission d'urbanisme ne juge pas l'impact que peut avoir une installation électrique sur l'individu propriétaire (la vue sur les Laurentides cachées par un poteau, par exemple), mais l'impact global. La commission n'a pas à justifier ses réponses pour un voisin.

Le débat sur les zones de stationnement et les vignettes n'est pas terminé, même si l'évaluation est reportée puisque la Covid-19 modifie les habitudes des usagers.

M. Jean Beaulieu considère que près de 85% des trottoirs du quartier sont problématiques. Il s'interroge concernant l'efficacité d'une stratégie ciblée telle que proposée par M. Rousseau comparativement à une stratégie plus globale qui proposerait de s'attaquer à la problématique dès qu'il y a des rénovations majeures dans le quartier.

M. Jean Rousseau admet que le quartier Saint-Jean-Baptiste est un vaste trottoir où les gens préfèrent marcher dans la rue afin d'éviter des accidents. Il mentionne que si le conseil a identifié des points spécifiques, on pourrait insister pour les obliger à agir sur certains corridors spécifiques. Au départ, la Ville avait nié sa responsabilité dans ce type de situation, affirmant que sa responsabilité était simplement de dégager après les tempêtes et non pas le déglacage ou l'entretien général des trottoirs. Le problème est d'autant plus important dans le quartier Saint-Jean-Baptiste qui est en pente, cet entretien devrait se faire systématiquement.

M. Louis Dumoulin pose une question concernant les expropriations. Il demande plus de précisions sur ce qui est considéré dans la réglementation comme étant des « fins d'utilité publique ». M. Jean Rousseau répond que cela est sûrement balisé par la loi mais qu'il n'est pas à même de donner plus de précisions. M. Louis Dumoulin aimerait connaître l'éventail des possibilités pour le site du Patro St-Vincent-de-Paul qui est dans territoire du conseil. M. Jean Rousseau précise néanmoins que l'expropriation est une chose et ce qu'on en fait, est une toute autre chose. Pour le Patro, les seules choses mentionnées jusqu'à présent par l'administration en place sont : un parc ainsi qu'un lien vertical.

M. Olivier Tardif-Paradis rapporte le propos de l'émission Enquête, qui portait sur le blanchiment d'argent et où on expliquait qu'on observe dans les grandes villes (Montréal et Toronto notamment) une forte augmentation du coût des propriétés qui a un impact sur les locataires. M. Olivier Tardif-Paradis se demande si c'est une situation qui pourrait éventuellement toucher également Saint-Jean-Baptiste qui est un quartier vulnérable à ce type de hausse car beaucoup des propriétaires n'habitent pas le quartier.

M. Jean Rousseau acquiesce que l'investissement foncier est un bon endroit pour faire de la spéculation. Par contre il rappelle les travaux du professeur Étienne Berthold, du département de géographie de l'Université Laval, qui avait fait une étude sur la spéculation dans le Vieux-Québec, qui concluait que les principaux acheteurs étaient des Québécois, souvent des Cabinets d'avocats qui ont besoin d'un pied à terre à Québec. Il est évident que lorsque le taux d'inoccupation est très faible (cette année 3%), le parc locatif décroît. La Ville a d'ailleurs signé un moratoire de la transformation des appartements en condominiums, mais cette mesure arrive tard puisqu'une migration des gens à faible revenus est déjà en cours. Il donne pour exemple la transformation

de l'immeuble Le Séjour à la suite d'un incendie. Donc, pour M. Jean Rousseau avant de parler de blanchiment d'argent, il parlerait davantage d'embourgeoisement et de gentrification.

M. Louis Dumoulin rappelle que le problème des gouttières avait déjà été adressé lors de la création du plan directeur de quartier 1993-1996. M. Jean Rousseau assure qu'il va poursuivre son travail en ce sens.

21-01-07 Résolutions

➤ Résolution : Enfouissement gouttières

Résolution CA-21-01

Considérant que la présence de poteaux électriques et de gouttières sur les trottoirs dans le quartier Saint-Jean-Baptiste représente une problématique majeure pour les résidents en termes de mobilité active et de sécurité routière;

Considérant que l'enfouissement des fils électriques et des gouttières sur les trottoirs représentent un des moyens les plus efficaces de résoudre cette problématique;

Considérant que la ville de Québec, tel que précisé dans sa Charte (chapitre 10, alinéas 134 à 145), possède tous les pouvoirs pour procéder à l'enfouissement des fils électriques et des gouttières sur les trottoirs, et ce, même si elle n'est pas propriétaire de ces équipements publics et privées;

Considérant que la ville de Québec démontre, par l'entremise de la Stratégie sur la sécurité routière récemment adoptée et la Vision de la mobilité active qui sera déposée en 2022, une volonté d'améliorer la qualité de vie des résidents des quartiers centraux;

SUR PROPOSITION DE M. JEAN BEAULIEU DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, il est proposé de demander à la ville de Québec qu'elle prévoit, dans le cadre des travaux majeurs de rénovations d'infrastructures des rues du quartier Saint-Jean-Baptiste, enfouir les fils électriques ainsi que les gouttières sur les trottoirs.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : représentation au Comité vigilance des activités portuaires (CVAP)

Résolution CA-21-02

Concernant la désignation d'un représentant auprès du Comité de vigilance du port de Québec

Considérant que le CA du CQSJB siège au Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) à titre officiel depuis le 18 février 2016;

Considérant que Mme Alexandra Mauger, initialement désignée comme représentante, dossier a récemment quitté ses fonctions d'administratrice au conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste;

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, IL EST RÉSOLU de désigner M. Aleksandre Lessard comme premier

représentant et Mme Claudia Nguyen comme deuxième représentante du conseil de quartier auprès du Comité de vigilance du port de Québec.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : responsabilité du projet Sécurité routière

Résolution CA-21-03

Considérant que la ville de Québec a adopté en 2020 la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024*;

Considérant qu'afin d'appuyer cette stratégie, la ville de Québec a créé le *Programme de soutien à la mobilisation* dont les modalités permettent aux conseils de quartier de présenter des projets relatifs à la sensibilisation sur la sécurité routière de nos citoyens;

Considérant que le conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste a créé un comité chargé d'évaluer divers projets répondant aux critères d'admissibilité du *Programme de soutien à la mobilisation*;

Considérant que le 30 novembre 2020 qu'une demande de subvention au montant de 3 000\$ a été déposée à la ville de Québec pour l'année 2021;

Considérant que la personne responsable du dossier a récemment quitté ses fonctions d'administratrice au conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste;

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR MME CLAUDIA NGUYEN, il est proposé de nommer Jean Beaulieu, administrateur au Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, comme nouveau responsable du dossier de la sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : projet pilote de piste cyclable

Résolution CA-21-04

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Québec déploie différentes actions pour encourager un nombre grandissant de citoyens à adopter les modes de transports actifs dans leurs déplacements quotidiens;

Considérant qu'en 2016, Québec lançait sa première Vision des déplacements à vélo;

Considérant que le quartier Saint-Jean-Baptiste est l'un des quartiers où les citoyen.nes ont le plus recours à la mobilité active pour se déplacer;

Considérant que la Ville de Québec fait de plus en plus la promotion du partage des rues par les différentes catégories d'usagers, mettant de l'avant le concept de « rues partagées »;

Considérant que la Ville de Québec mène actuellement une consultation publique devant mener à sa Vision de mobilité active;

Considérant que le CA du CQSJB a fait à maintes reprises des interventions en faveur d'une amélioration des infrastructures relatives à la mobilité active;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN BEAULIEU ET DÛMENT APPUYÉ PAR MME ROSE SARVARD-PAQUET que le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste soit favorable et appuie le projet pilote de piste cyclable sur la rue Saint-Jean de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'été 2021.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : responsabilité du mémoire mobilité active

Résolution CA-21-05

Considérant qu'en 2016, la ville de Québec lançait sa première Vision des déplacements à vélo;

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville déploie différentes actions pour encourager un nombre grandissant de citoyens à adopter les modes de transports actifs dans leurs déplacements quotidiens;

Considérant que par « mobilité active », on entend la marche, le jogging, le patin à roues alignées, les fauteuils roulants, le vélo et tout autre mode de déplacement nécessitant l'effort humain, y compris ceux demandant l'assistance d'un moteur électrique (bicyclette assistée par exemple);

Considérant que jusqu'au 31 mars 2021, la Ville tient une consultation publique en ligne, en vue de définir sa Vision de la mobilité active;

Considérant que le quartier Saint-Jean-Baptiste est l'un où les citoyens ont le plus recours à la mobilité active;

Considérant que le CA du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste a maintes fois pris position pour une amélioration des infrastructures en matière de mobilité active;

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEKSANDRE LESSARD, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste nomme M. Louis Dumoulin en charge d'un sous-comité ad hoc chargé de rédiger un mémoire que le CA du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste soumettra dans le cadre de la consultation publique.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : transfert de sommes vers l'enveloppe visibilité

Résolution CA-21-06

Attendu que les conseils de quartier sont dotés annuellement d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 1.500\$;

Attendu que la résolution CE-2020-2270 du Comité exécutif de la Ville de Québec, en sa séance du 16 décembre 2020 a décidé d'attribuer 1.500\$ de subvention de fonctionnement au Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (CQSJB);

Attendu que, au 31 décembre 2020 il restait 544,42\$ au budget de fonctionnement 2020;

Attendu que la crise sanitaire due à la COVID-19 a partiellement anéanti les efforts de visibilité du CQSJB entrepris depuis plusieurs années par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DE MME MARIE-NOËLLE BELLEGARDE-TURGEON, DÛMENT APPUYÉE PAR MME ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU de mettre la somme de 544,42\$, le budget « Visibilité du CQSJB ».

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolutions : Date de l'AGA et présidence des élections

Résolution CA-21-07

Concernant la date et le lieu de l'assemblée annuelle du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste,

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste fixe la date de l'assemblée annuelle au lundi 26 avril 2021 et qu'elle se déroule en fonction des règles de santé publique en vigueur à cette date.

Adopté à l'unanimité.

Résolution CA-21-08

Concernant la nomination pour la présidence d'élections au conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à l'occasion de l'assemblée annuelle,

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. Jean Beaulieu, IL EST résolu que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste nomme M. Daniel Leclerc, ou le cas échéant tout autre conseiller(ère) en consultations publiques amené(e) à le remplacer, président d'élections à l'occasion de l'assemblée annuelle du lundi, 26 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

21-01-08 Deuxième période de questions et commentaires du public

Aucune question.

21-01-09 Fonctionnement, informations

➤ Printemps SJB/École des arts/Colloque du Conseil de la culture sur le patrimoine religieux

La Société historique de Québec (SHQ) vient présenter où ils en sont avec le Printemps Saint-Jean-Baptiste et soumettre une demande de commandite.

Mme Emmy Bois, coordonnatrice de l'événement le Printemps Saint-Jean-Baptiste chapeauté par la SHQ, qui se tiendra dans le quartier Saint-Jean-Baptiste du 20 mars au 20 juin 2021.

Organiser des activités pour mettre en valeur un quartier, comme dans le cas présent, demande un certain budget, alors la SHQ est à la recherche de partenaires financiers pour mener à bien sa mission.

Les 3 objectifs principaux de l'Événement sont :

- 1) Faire découvrir le quartier Saint-Jean-Baptiste aux résidents du quartier - petits et grands - et aux gens qui n'y habitent pas par le biais d'une programmation culturelle riche touchant à l'histoire, au patrimoine et aux arts (photographies, arts littéraires, etc.).

Une activité jeunesse est prévue cette année. C'est en réalité la deuxième édition de ce type d'événement en effet en 2019, la SHQ avait organisé le Printemps St-Sacrement.

- 2) Mettre en valeur le patrimoine culturel et historique du quartier.
- 3) Stimuler l'économie locale en mettant de l'avant les commerçants du quartier par le biais de la promenade de Jane, la revue *Le Québécois* et les concours organisés sur la page Facebook de la Société historique de Québec.

Elle présente rapidement la programmation qui n'est pas encore finalisée. Plusieurs activités prévues : conférences et concours mensuels, un quiz sur le quartier dans le journal Le Soleil, une émission de radio, une visite guidée : la promenade de Jane, un photo reportage dans le journal de Québec ainsi que le lancement de la revue spéciale sur le quartier avec une cinquantaine de pages.

Les conférences et entretiens seront réalisés virtuellement. Une émission de radio. La promenade de Jane est l'élément le plus incertain de la programmation, mais le circuit apparaîtra dans la revue *Le Québécois* afin de permettre aux personnes intéressées de la faire eux-mêmes, si une visite guidée n'est pas permise.

L'ensemble des activités est prévu de façon virtuelle sauf pour la promenade de Jane, que la SHQ espère pouvoir réaliser en présence (à l'extérieur avec un couvre-visage). Mme Emmy Bois explique qu'une promenade de Jane est une promenade urbaine avec des arrêts spécifiques à certains endroits correspondants aux principaux attraits du quartier afin de faire découvrir à la population le quartier.

Le Québécois portera exclusivement sur le quartier. M. Alex Tremblay-Lamarche, président de la SHQ, présente la table des matières de la revue. L'événement vise à faire redécouvrir le quartier à ses résidents et ceux qui n'y résident pas et leur faire connaître l'histoire et le patrimoine du quartier. Le Printemps St-Sacrement, en 2019, avait eu beaucoup de succès.

Les sujets qui seront abordés dans la revue : la carte de la promenade de Jane, un texte portant sur la famille Dorval qui a fondé la quincaillerie SJB, il y a plus de cent ans et Philippe Dorval qui a été chef des pompiers également, un texte sur le Patro St-Vincent-de-Paul, un texte sur l'école des beaux-arts de Québec de Mme Claude Corriveau, un texte sur le patrimoine industriel de SJB, il y a eu une cimenterie dans le quartier, un texte sur la caisse populaire du quartier, un texte sur les plaques bleues qu'on retrouve un peu partout sur les maisons du quartier. Aussi, possiblement,

un texte sur la présence anglo-protestante, patrimoine littéraire des lieux, patrimoine par Martin Dubois et l'église Saint-Jean-Baptiste, un jeu également tout dépend du financement obtenu.

Mme Emmy Bois présente le plan de commandite.

La promotion de l'événement se fera beaucoup par le site internet de la SHQ, les réseaux sociaux ainsi que des affiches dans les commerces participants.

M. Louis Dumoulin demande de quelle façon se fera la diffusion de la revue *Le Québécois*. Il sera envoyé à tous les membres de la SHQ correspondant à 300 personnes. Ensuite, la Revue est déjà en vente dans certaines librairies de la Ville, mais elle sera aussi proposée en consigne aux libraires du quartier. Aussi, une publicité sera publiée dans le journal Le Soleil pour faire connaître ce numéro spécial de la revue ainsi que ses points de vente. M. Louis Dumoulin demande si la revue sera disponible dans les bibliothèques publiques de la Ville. M. Alex Tremblay-Lamarche lui explique que la Ville et les bibliothèques sont abonnés et reçoivent déjà la revue. M. Louis Dumoulin insiste que celle-ci devrait être accessible surtout à la bibliothèque Claire-Martin. M. Alex Tremblay-Lamarche et son équipe feront des démarches en ce sens. Ce dernier mentionne également que la revue devient accessible en ligne gratuitement au bout de deux ans.

M. Louis Dumoulin demande combien de temps les conférences qui auront lieu dans le cadre de l'événement seront accessibles en ligne. Mme Emmy Bois spécifie que cela dépendra de chacun des conférenciers. Les conférences seront diffusées en direct sur les plateformes YouTube et Facebook.

M. Jean Beaulieu demande des spécifications concernant le budget disponible au Conseil de quartier. On l'informe qu'en 2019 de l'argent avait déjà été mis de côté pour cet événement qui était initialement prévu pour 2020.

M. Alex Tremblay-Lamarche invite le conseil de quartier à revenir vers eux dans le futur, s'ils ont d'autres projets visant à mettre en valeur le patrimoine de la Ville. Ils seront heureux de pouvoir collaborer notamment à l'initiative visant à souligner le centenaire de l'école des Beaux-Arts en 2022.

M. Alex Tremblay-Lamarche précise aussi que l'avantage des conférences virtuelles est qu'elles peuvent être regardées en différé. De plus, dans un contexte de pandémie, il est plus prudent de viser des conférences virtuelles et passer en mode présentiel plutôt que l'inverse.

M. Louis Dumoulin demande si la visite guidée avec M. Lebel est toujours dans la programmation. M. Alex Tremblay-Lamarche lui répond que tout dépendant des mesures sanitaires au printemps cette activité pourra être ajoutée au calendrier à la dernière minute.

M. Aleksandre Lessard manifeste son intérêt d'avoir un document structuré avec un échéancier où les nombreuses idées de projets mentionnées par M. Louis Dumoulin afin d'être en mesure de trouver les ressources nécessaires pour que celles-ci se réalisent. M. Louis Dumoulin mentionne qu'il serait heureux de travailler avec un comité sur ces activités.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que la résolution se prendra lors de la prochaine séance du conseil, soit le 22 février.

21-01-10 Trésorerie

➤ État des finances

Il n'y a plus de chèque en circulation, mais plusieurs factures impayées (procès-verbaux). Le chéquier devrait être récupéré cette semaine.

Le solde du compte en date du 31 décembre 2020 : 3955, 87\$

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de décembre 2020

Résolution CA-21-09

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction;

SUR PROPOSITION DE MME MELISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR MME ALEXANDRE-MAUDE GRENIER, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 85 dollars à Mme Nadia Mohammed-Azizi pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 décembre 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à même le poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement selon le barème prévu à la résolution CA-20-55.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21-01-12 Divers

Mme Alexandra-Maude Grenier avise que les conseils seront bientôt convoqués par la Ville à une consultation sur la mobilité active.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc, conjointement aux autres membres du conseil, M. Daniel Leclerc, M. Jean Rousseau et Mme Nadia Mohammed-Azizi, souhaitent un prompt rétablissement à M. Fabien Abitbol, vice-président du Conseil, absent pour des raisons de santé.

21-01-13 Levée de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc propose de lever l'assemblée du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 21 heures 06. M. Louis Dumoulin appuie.

